

Compte-rendu conseil d'école du 2 novembre 2015

Etaient présents :	
- Mme Long, enseignante - Mme Choppin, enseignante - Mme Laroquette, enseignante - Mme Pattyn, directrice - Mme Constanti- Janvresse, parent élu FCPE - M. Gréverie, parent élu FCPE - Mme Pezet, parent élu FCPE - M. Masson, parent élu FCPE, suppléant - Mme Demongin Massol, parent élu Les enfants d'abord	- Mme Dal, parent élu Les enfants d'abord - Mme Guilhamou, parent élu Les enfants d'abord - M. Raysseguier, maire - Mme Pérिता, adjointe aux affaires scolaires - M. Morere, coordinateur mairie enfance et jeunesse - Mme Couronne, directrice de l'ALAE - M. Cocault, DDEN
Etaient excusés :	
- M. Ortala, IEN - Mme Fabre, en arrêt maladie - Mme Téxier Lagarde	

I. Règlement intérieur du conseil d'école :

Les votes auront lieu à main levée.

Résultats des élections :

- taux de participation : 40,95%.
- 3 sièges pour l'association Les enfants d'abord.
- 3 sièges pour la FCPE, le 3^{ème} étant acquis au meilleur reste.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

- le directeur de l'école, qui le préside,
- l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles,
- L'IEN de la circonscription.

D'autres personnes peuvent y assister mais elles ne votent pas, elles ont un rôle consultatif.

Les suppléants peuvent assister au conseil d'école sans participer au débat et sans droit de vote. A un titulaire correspond un suppléant.

Missions du conseil d'école :

- il vote le règlement intérieur,
- il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

La directrice fixe l'ordre du jour, en tenant compte des questions des parents ou de la mairie. D'autres questions obtiendront une réponse en dehors du conseil d'école.

II. Vote du règlement intérieur

Nous avons rédigé en équipe un règlement intérieur qui s'appuie sur le règlement intérieur départemental (modifié cette année) pour le plan et le contenu. C'est obligatoire, chaque école doit posséder son règlement.

Il peut paraître dense mais il tient compte de toutes les prescriptions académiques.

Le conseil d'école approuve le règlement intérieur, il sera distribué aux parents dans les prochains jours pour signature.

III. Effectifs

Il y a 173 élèves à compter du 2 novembre répartis de la manière suivante :

PS Mme FABRE : 28

PS Mme TEXIER LAGARDE : 29

MS Mme LAROQUETTE : 27

MS/GS Mme LONG : 30

MS/GS Mme CHOPPIN : 29

GS Mme PATTYN : 30

Les effectifs sont chargés, mais nous sommes loin d'une ouverture de classe. Une quinzaine de logements sociaux sont prévus sur la commune, mais ils ne seront pas livrés avant 2 ans. La mairie ne prévoit pas de variation importante d'effectifs pour l'année scolaire prochaine.

IV. Fonctionnement de l'école

A. Horaires

La problématique est la suivante : les 2 écoles ont les mêmes horaires (la directrice souhaite un recadrage des horaires et le respect des horaires officiels de l'école), de plus il est difficile de se garer à la maternelle.

Le maire fait remarquer que le transport scolaire coûte environ 650 euros par enfant à la collectivité, qu'un nombre non négligeable de parents fait une demande de carte de transport pour leur enfant, mais ne l'utilise pas. Si les enfants qui en ont fait la demande prenaient le bus, on libèrerait quelques places de parking.

Nous connaissons les difficultés de stationnement. La mairie n'a pas de solution dans l'immédiat, une procédure d'expropriation du terrain juxtaposant l'actuel parking est en cours et prendra plusieurs années. La vente de l'école et la construction d'une nouvelle école n'est pas envisageable d'un point de vue financier.

Les enseignants ont obtenu des clés de la barrière et se garent sur les places qui leur sont réservées dans la mesure du possible.

Après concertation avec la mairie, les horaires proposés par l'école et compatibles avec le bus seraient : 8h40 11h40 (accueil des élèves à 8h30) ; 13h40 15h55. Ce sont les seuls horaires possibles.

Les représentants de parents pensent qu'un décalage de 5 minutes entre les 2 écoles n'est pas suffisant.

La discussion doit donc s'élargir avec l'école élémentaire, un conseil d'école extraordinaire sera organisé pour voter une modification des horaires si une solution est trouvée.

B. Interclasse

Un dialogue a été engagé avec les directeurs de l'ALAE pour respecter l'équilibre du nombre d'enfants entre les 2 services. Nous essayons de respecter au maximum le temps de repos nécessaire aux enfants. La mairie détache un agent technique afin de surveiller un 3^{ème} dortoir. Malgré cela nous n'avons pas la possibilité de coucher tous les MS. Les animateurs de l'ALAE viennent chercher à 11h35 les enfants qui mangent à la cantine au 1^{er} service, si on retarde cet horaire, les 2 services n'ont pas le temps de manger avant 13h45. Les directeurs de l'ALAE et les enseignantes dialoguent pour améliorer le respect du rythme des enfants.

C. Encadrement des élèves

L'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir maintenu une ATSEM par classe pour cette année scolaire. Leur présence est réellement utile car la compétence la plus importante travaillée en maternelle est la langue orale, elle se travaille difficilement en classe entière. Elle espère que ce dispositif pourra être maintenu à l'avenir d'autant que les classes sont chargées.

M. le maire précise que c'est une volonté de la mairie d'avoir une ATSEM par classe, alors que selon un texte officiel de 1992 il pourrait n'y avoir que 3 ATSEMS dont une à temps partiel dans une école de la taille de celle de Bessières.

Le maire rappelle les sommes allouées au fonctionnement de l'école et l'engagement de la mairie :

- 8600 euros pour les fournitures scolaires,
- 1500 euros de budget culturel,
- 1500 euros de subvention versée à la coopérative scolaire,
- subvention des repas de cantine : 19322 repas pour un coût de 88 301 euros dont 70 963 euros payés par les parents.

Il souligne aussi un dépassement du budget de 2640 euros pour l'année civile 2015.

La masse salariale pour 6 ATSEMS est de 180 000 euros. Les dotations financières à la commune sont en baisse, il y aura des choix à faire. Le maire ne peut pas répondre à la question du nombre d'ATSEMS pour l'année scolaire prochaine ce jour.

D. Matériel de cour

Un budget de 6000 euros avait été dégagé pour l'achat d'une structure, visiblement le budget envisagé par l'ancien directeur n'était pas suffisant pour l'achat d'une structure de taille correcte et du revêtement de sol nécessaire.

La directrice n'est pas favorable à la mise en place d'une structure, à cause du risque d'accidents que ce choix engendre et du petit nombre d'enfants pouvant l'utiliser en même temps.

Il y a environ 120 enfants en récréation dans cette cour, le choix de l'équipe enseignante s'est porté plutôt sur du matériel mobile (draisiennes, roues en plastiques, cerceaux, jeux de construction grand format...). Les commandes commencent à arriver, et le matériel sera progressivement mis en service courant novembre.

E. Les poux

C'est un problème récurrent dans de nombreuses écoles. Notre champ d'action est limité car nous ne pouvons faire que des recommandations : les évictions d'élèves ayant des poux ne sont pas autorisées. Les parents demandent la mise en place d'un week-end de traitement par trimestre, répété la semaine suivante. Les enseignantes précisent qu'elles ont reçu des retours violents de parents par le biais des cahiers.

V. Projets pédagogiques à venir

A. Fête de Noël

L'école et l'ALAE s'associeront le 11 décembre pour un moment convivial avec les parents entre 17h00 et 18h30. Les parents pourront venir admirer les décorations de Noël réalisées par les enfants.

Les associations de parents acceptent de proposer le goûter comme les années précédentes.

Des objets ou des pâtisseries réalisés par les enfants seront proposés. La participation des parents sera libre afin de ne pas priver les parents qui n'auraient pas les moyens d'acheter l'objet de leur enfant.

Nous ferons appel aux parents qui auraient des compétences pour animer cette soirée.

Le goûter de Noël offert par la mairie aura lieu sur le temps scolaire. L'équipe enseignante a choisi d'acheter un cadeau collectif par classe plutôt qu'un cadeau individuel afin d'améliorer l'équipement de l'école

B. Sorties au cinéma

Les enfants se rendront 3 fois au cinéma, ce projet est financé par le budget culturel alloué par la mairie. Le bus est financé par la coopérative. La 1^{ère} projection du film Gros pois et petit pois aura lieu le 10 novembre.

C. Collaboration avec la bibliothèque papyrus

Les classes de MS/GS et GS se sont rendues à la bibliothèque Papyrus. Elles participeront au voyage lecture qui sera cette année, sur le thème de la famille. Les animateurs proposent d'intervenir une fois par période dans les autres classes.

D. Visite au musée des Augustins

Toutes les classes de l'école se rendront au musée des Augustins en mai et juin, le contenu et les dates seront précisées au prochain conseil d'école.

Fin du conseil d'école à 19h15.